



Fardeau social et fiscal de l'employé moyen au sein de l'UE

Juillet 2014 • 5^{ème} édition

Cécile Philippe | Nicolas Marques | James Rogers

SOMMAIRE

OBJECTIF DE L'ÉTUDE — 2

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHE — 2

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2014 — 3

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE — 3

- Le taux d'imposition réel moyen continue d'augmenter
- Les prélèvements obligatoires dépassent le pouvoir d'achat réel dans 6 pays
- Une fiscalité non transparente

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS — 8

- Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds
- Un débat qui confond l'accessoire et le principal
- Une pression fiscale qui continue d'augmenter d'une année sur l'autre
- Des comptes publics qui restent dans le rouge depuis des décennies
- Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité

DÉTAILS DES CALCULS — 17

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE — 19

- Le salaire complet
- Le disponible net de charges et d'impôts
- Le taux de socialisation et d'imposition réel

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES — 20

- Charges patronales et salariales
- Salaires bruts
- Impôt sur le revenu (IR)
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

SOURCES — 21

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW — 21

Étude réalisée en collaboration avec



Calculs réalisés avec



OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'objectif de cette étude est de comparer le fardeau fiscal qui pèse sur le salarié moyen des 28 pays membres de l'Union européenne (UE) et de déterminer ainsi le « jour de libération fiscale et sociale » des *personnes qui travaillent* au sein de l'UE.

SPÉCIFICITÉ DE LA DÉMARCHE

De nombreuses études classent les pays en fonction de leur *niveau de prélèvements obligatoires* ou du *degré de liberté économique* perçu.

Très utiles aux économistes, ces travaux reposent pour autant sur des données chiffrées agrégeant la fiscalité pesant sur tous les agents économiques ou se focalisent sur des thématiques (la fiscalité du travail, la fiscalité sur la consommation...) au détriment d'une vision globale.

Ce faisant, ils occultent la part des revenus des salariés consacrée au financement des services publics et à la sécurité sociale obligatoire, ou rendent difficiles les comparaisons d'un pays à un autre.

Cette étude vise à surmonter ces difficultés, en comparant la pression fiscale et sociale réellement supportée par le salarié moyen dans chaque pays composant l'UE.

Cette pression est calculée en agrégeant les principaux impôts ou charges que supportent, directement ou indirectement, les salariés moyens. Elle prend en compte les charges sociales patronales, les charges sociales salariales, l'impôt sur le revenu et la TVA. Tous ces prélèvements obligatoires sont pris au titre du travail effectué par le salarié, sont intégralement financés par les fruits de son activité et réduisent *in fine* d'autant son pouvoir d'achat réel. Ils sont rapportés au salaire complet du salarié moyen, parfois appelé « super brut », calculé en additionnant les impôts et charges et ce qui reste, une fois ces prélèvements obligatoires sur le travail ou la consommation réglés.

Cette étude permet ainsi de mesurer le coût réel des services publics et de la sécurité sociale pour le salarié moyen. Elle permet aussi d'en déduire le moment à partir duquel il recouvre la liberté d'utiliser, comme il veut, son pouvoir d'achat, en consommant ou épargnant.

JOURS DE LIBÉRATION FISCALE ET SOCIALE 2014

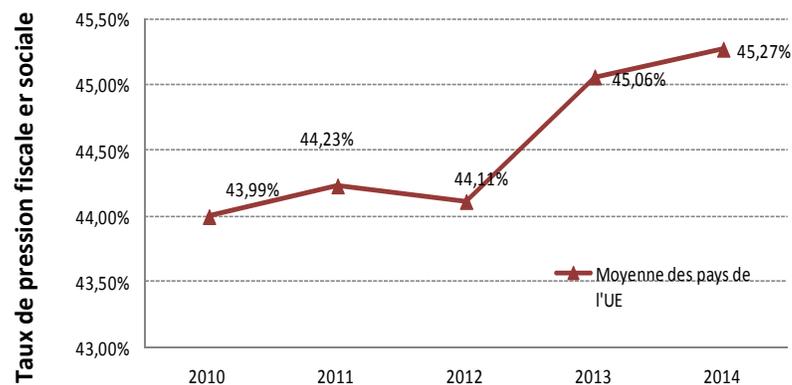
Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août
21 Chypre	28 Irlande 28 Malte	12 Royaume-Uni 18 Bulgarie 30 Luxembourg	6 Portugal 7 Danemark 8 Slovénie 10 Estonie 12 Espagne 13 Croatie 14 Pologne 18 Lituanie 19 Rép. Tchèque 20 Finlande 20 Lettonie 20 Slovaquie 21 Pays-Bas 23 Suède 30 Italie	1 Roumanie 11 Allemagne 14 Grèce 16 Hongrie 25 Autriche 28 France	6 Belgique

ENSEIGNEMENTS AU NIVEAU DE L'UE

Le taux d'imposition réel moyen continue d'augmenter

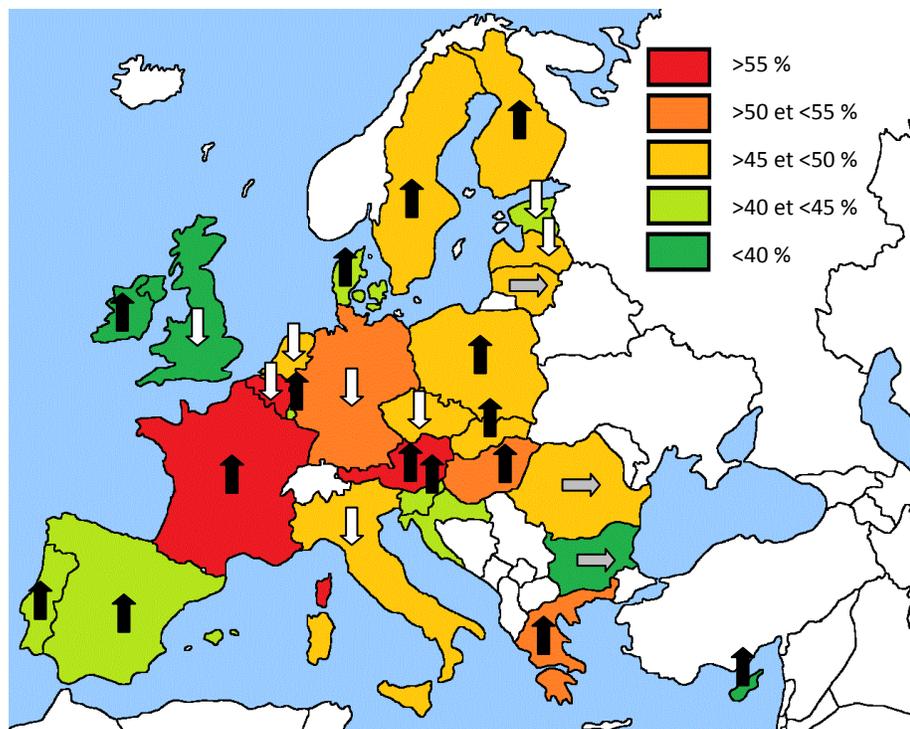
Le taux d'imposition réel du salarié moyen atteint 45,27 % en 2014. Il a augmenté en moyenne de 0,21 % sur un an et de 1,27 % depuis 2010, date de la première édition de cette étude.

Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE



Sur un an, 15 pays de l'UE participent à la hausse des prélèvements obligatoires et 9 à la baisse. La hausse la plus importante a eu lieu en Grèce, avec un taux de pression fiscale et sociale passant de 45,98 % à 53,33 %. La baisse la plus forte a eu lieu en Italie, avec une évolution de 52,12 % à 49,55 %.

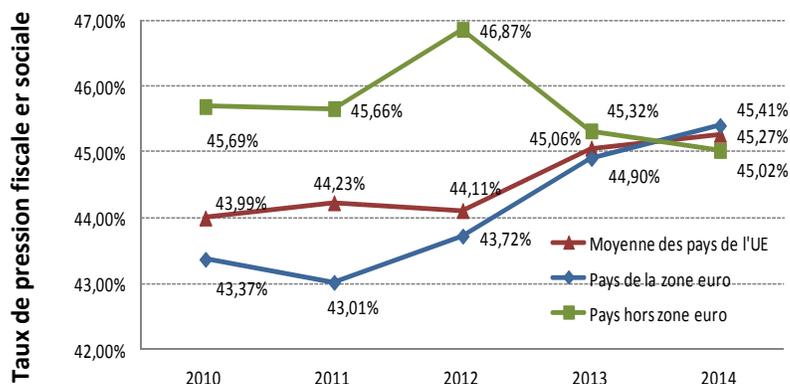
Taux de taxation réel du salarié moyen dans les différents pays de l'UE en % du salaire complet et évolution par rapport à 2013



Concrètement, un salarié moyen générant 100 € de revenus avant charges et impôts supportera 45,27 € en 2014 de prélèvements obligatoires. Il pourra, *in fine*, disposer à sa guise de 54,73 € de pouvoir d'achat réel, ce qui représente 1,28 € de moins que quatre ans plus tôt.

À noter que l'écart entre les 18 pays de la zone euro et les 10 pays hors zone euro s'est inversé. La zone euro a subi une hausse de la pression fiscale, alors qu'à l'inverse, la pression fiscale a baissé hors zone euro.

Taux de pression fiscale et sociale sur le salarié moyen de l'UE



L'étude montre, une fois de plus, l'ampleur des augmentations de charges et d'impôts. Un grand nombre de pays de l'UE ont tenté de rééquilibrer leurs comptes publics en augmentant la fiscalité pesant sur les employeurs et les ménages. L'augmentation massive de la fiscalité depuis 2010 met naturellement sous contrainte les salariés moyens.

Dans un contexte de faible croissance, les salariés subissent de plein fouet la hausse des prélèvements obligatoires qui représentent pour eux une « double peine ». D'un part, leurs employeurs, qui supportent des impôts et charges en hausse, sont moins enclins à accorder des augmentations de salaires bruts dans un contexte économique morose. D'autre part, leur salaire net est amputé par diverses augmentations de charges sociales, d'impôts sur le revenu et de TVA.

Les prélèvements obligatoires dépassent le pouvoir d'achat réel dans 6 pays

En 2014, les impôts et taxes retenus dans le périmètre de notre étude dépassent le pouvoir d'achat après impôts dans 6 pays.

Comme l'an passé, les champions de la fiscalisation sont la Belgique et la France. Les prélèvements obligatoires y représentent 59,60 % et 57,17 %, avec des libérations fiscales les 6 août et 28 juillet 2014. Suivent ensuite l'Autriche, la Hongrie, la Grèce, l'Allemagne. Les taux de prélèvements obligatoires y varient de 56,20 % à 52,38 % et les jours de libération fiscale s'échelonnent entre les 11 et 25 juillet.

Dans ces 6 pays, plus de la moitié des revenus liés au travail sont prélevés au titre des impôts et charges. Cela signifie que le salarié moyen n'a pas de maîtrise directe sur plus de 50 % des fruits de son travail, son influence sur la prise de décision étant au mieux indirecte.

Certes, il peut tenter d'orienter la prise de décision collective, par exemple en votant ou en adhérant à un syndicat, mais son influence est diluée. Il n'a pas la possibilité de décider individuellement combien il souhaite allouer globalement au titre des services financés par les prélèvements obligatoires. De même, il n'a pas la possibilité d'imposer ses préférences, en donnant la priorité à un service public ou social plutôt qu'à un autre. Enfin, dans beaucoup de pays, le salarié est contraint de faire appel à des services publics ou sociaux en situation de monopole. C'est notamment le cas en France dans des domaines aussi divers que les retraites, le salarié n'ayant pas la liberté d'opter pour des complémentaires obligatoires fonctionnant en capitalisation, ou l'éducation, la carte scolaire limitant la liberté de choix entre les établissements publics.

Une fiscalité non transparente

En 2014, l'employeur moyen de l'UE devra déboursier 187 € pour que son salarié puisse disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel, tout en s'acquittant de 87 € de charges et d'impôts.

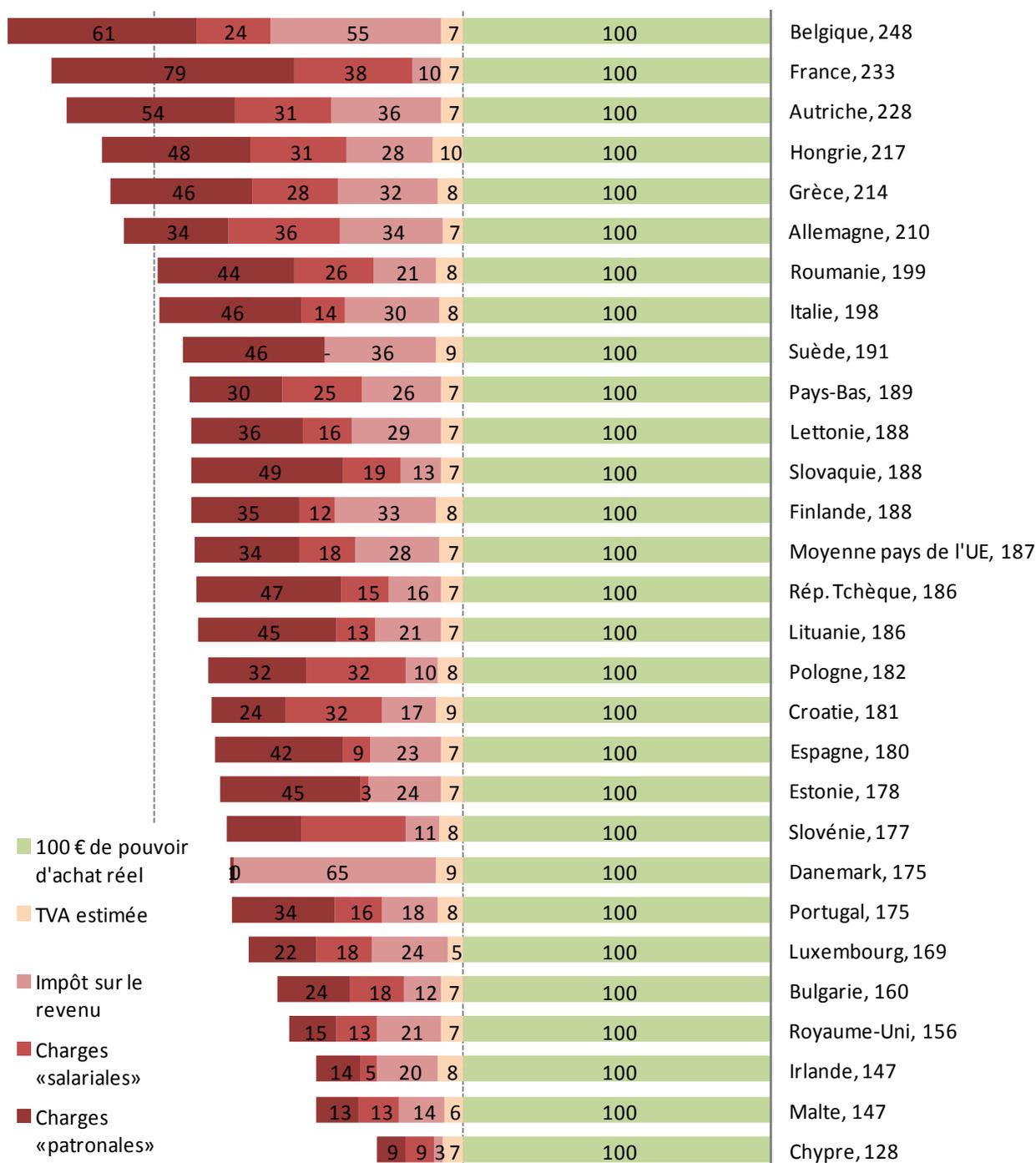
La fiscalité pesant sur le salarié moyen varie très fortement d'un pays à l'autre. Les employeurs belges et français doivent, par exemple, déboursier 248 et 233 € pour que leurs salariés moyens disposent de 100 € de pouvoir d'achat. À l'opposé, les employeurs du Royaume-Uni, d'Irlande, de Malte ou de Chypre peuvent se contenter de distribuer entre 156 et 128 € pour générer 100 € de pouvoir d'achat réel.

La réalité des prélèvements obligatoires est sans rapport avec les ordres de grandeurs que les salariés ont en tête. Beaucoup se focalisent sur les impôts visibles, qui ne sont pas prélevés à la source, sans mesurer l'impact sur le pouvoir d'achat de prélèvements moins visibles tels que les cotisations sociales. Pourtant, ces dernières représentent de loin l'essentiel des prélèvements obligatoires supportés par le salarié moyen, sauf au Danemark (2 %), en Irlande (41 %) et en Suède (50 %).

Cette relative myopie est sans doute liée au fait que les pays de l'UE ont recours à une combinaison de cotisations sociales « patronales » et « salariales » contribuant à rendre peu lisible le coût réel de la protection sociale. Dans certains pays, les taux de cotisations sociales dites « employeur » et « salariales » sont très proches. C'est notamment le cas aux Pays-Bas, au Royaume-Uni ou en Allemagne. Dans d'autres pays, les taux de cotisations « patronales » sont sensiblement plus élevés que les cotisations « salariales ». C'est notamment le cas en Suède, Espagne, Italie, Belgique ou France.

Dans les faits cette distinction patronal/salarial, qui pourrait laisser croire que les employeurs contribuent plus que les salariés, est trompeuse. Elle n'a aucun sens économique. Les cotisations « patronales » comme « salariales » sont versées au titre de l'activité du salarié. Elles vont en déduction des sommes qu'il pourra librement dépenser, d'où la méthodologie employée dans cette étude.

Salaire complet permettant de disposer de 100 € de pouvoir d'achat réel en 2014



Lecture : L'employeur moyen de l'UE doit déboursier 187 € pour que le salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat réel, une fois payés 34 € de charges « patronales », 18 € de charges « salariales », 28 € d'impôt sur le revenu et 7 € de TVA.

ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS

Un pouvoir d'achat amputé par des prélèvements obligatoires particulièrement lourds

Le classement 2014 montre que le salarié français est en théorie parmi les mieux payés de l'UE. Son employeur débourse en effet 55 314 €, ce qui le met au 4^{ème} rang, devant les Pays-Bas (5^{ème}), l'Allemagne (6^{ème}) ou le Royaume-Uni (10^{ème}). Mais il est particulièrement fiscalisé, avec 31 622 € de charges, impôt sur le revenu et TVA. Il ne reste *in fine* au salarié moyen que 23 692 €, ce qui le met au 10^{ème} rang de pouvoir d'achat réel dans l'UE, loin derrière le Royaume-Uni (2^{ème}), les Pays-Bas (5^{ème}) ou l'Allemagne (7^{ème}).

Classement UE en salaire complet, charges et impôts et pouvoir d'achat réel

Rang dans l'UE	Salaire complet (pouvoir d'achat réel + charges + impôt sur le revenu + TVA)		- Charges, impôt sur le revenu et TVA		= Pouvoir d'achat réel (net de charges, impôt sur le revenu et TVA)	
1	Belgique	61 122 €	Belgique	36 432 €	Luxembourg	34 824 €
2	Luxembourg	58 952 €	France	31 622 €	Royaume-Uni	30 630 €
3	Suède	57 360 €	Autriche	30 150 €	Danemark	30 146 €
4	France	55 314 €	Allemagne	27 995 €	Suède	30 107 €
5	Pays-Bas	55 283 €	Suède	27 253 €	Pays-Bas	29 311 €
6	Autriche	53 643 €	Pays-Bas	25 972 €	Finlande	27 133 €
7	Allemagne	53 448 €	Luxembourg	24 128 €	Allemagne	25 452 €
8	Danemark	52 905 €	Finlande	23 792 €	Belgique	24 690 €
9	Finlande	50 926 €	Danemark	22 759 €	Irlande	24 513 €
10	Royaume-Uni	47 851 €	Italie	18 602 €	France	23 692 €
11	Italie	37 540 €	Royaume-Uni	17 221 €	Autriche	23 493 €
12	Irlande	36 133 €	Espagne	14 793 €	Chypre	20 503 €
13	Espagne	33 200 €	Grèce	13 653 €	Italie	18 938 €
14	Chypre	26 237 €	Irlande	11 620 €	Espagne	18 407 €
15	Grèce	25 602 €	Slovénie	8 682 €	Malte	14 445 €
16	Malte	21 273 €	Portugal	8 344 €	Grèce	11 949 €
17	Slovénie	20 001 €	Malte	6 827 €	Slovénie	11 319 €
18	Portugal	19 453 €	Rép. Tchèque	6 782 €	Portugal	11 109 €
19	Estonie	14 673 €	Estonie	6 450 €	Estonie	8 223 €
20	Rép. Tchèque	14 635 €	Hongrie	6 385 €	Rép. Tchèque	7 853 €
21	Croatie	14 014 €	Croatie	6 292 €	Croatie	7 722 €
22	Slovaquie	13 278 €	Slovaquie	6 205 €	Slovaquie	7 073 €
23	Hongrie	11 854 €	Chypre	5 734 €	Pologne	6 193 €
24	Pologne	11 298 €	Pologne	5 105 €	Lettonie	5 510 €
25	Lettonie	10 352 €	Lettonie	4 842 €	Hongrie	5 469 €
26	Lituanie	9 658 €	Lituanie	4 465 €	Lituanie	5 193 €
27	Roumanie	7 539 €	Roumanie	3 743 €	Roumanie	3 795 €
28	Bulgarie	4 454 €	Bulgarie	1 673 €	Bulgarie	2 781 €

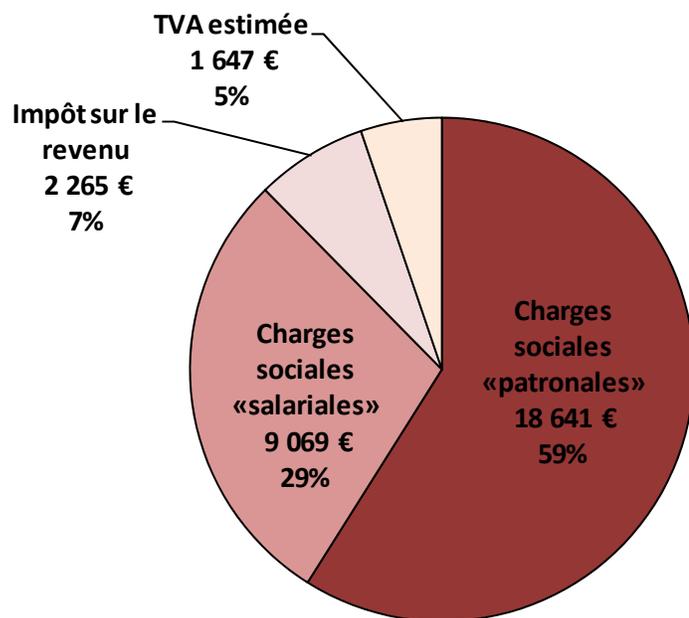
L'étude montre comment le système fiscal et social contribue à réduire drastiquement le pouvoir d'achat réel. Elle apporte aussi un éclairage sur les crispations françaises avec, d'une part, des employeurs inquiets de l'envolée du coût du travail et, d'autre part, des salariés ayant parfois l'impression d'être laissés pour compte.

Le fait d'extérioriser l'ampleur des charges et impôts permet en effet d'expliquer les tensions entre les employeurs et les salariés. Les premiers raisonnent en termes de salaire complet, en ajoutant les charges patronales au salaire brut alors que les seconds raisonnent en termes de pouvoir d'achat réel. Les uns ont ainsi la légitime impression de dépenser beaucoup pour leurs salariés, tandis que ces derniers ont l'impression de ne pas toujours être récompensés à la hauteur de leur contribution.

Un débat qui confond l'accessoire et le principal

L'étude montre que la pression fiscale et sociale sur le salarié moyen français s'explique avant tout par les charges sociales (88 %) et accessoirement par l'impôt sur le revenu ou la TVA (12 % cumulés). Dans ces conditions, la limitation de ces charges devrait être un sujet prioritaire et consensuel, or nous sommes loin du compte.

Ventilation des charges et impôts sur le salarié moyen français



Une grande partie des débats sur les questions fiscales et sociales tourne autour de l'impôt sur le revenu : Est-il assez redistributif? Est-ce normal que la moitié des ménages en soit exonérée? Les niches fiscales sont-elles légitimes?

La fin de l'année 2013 a été marquée par une énième interrogation sur l'intérêt de mettre en place un prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. Cette proposition était loin d'être novatrice dans un pays où l'essentiel des charges sur le salarié sont prélevées à la source, au travers des cotisations « patronales » et « salariales ». L'abandon de cette piste, en raison des problèmes techniques qu'elle posait, est une bonne nouvelle.

Le mécanisme de déclaration de l'impôt sur le revenu et le paiement par le contribuable présentent, en effet, des vertus en termes de transparence. *A contrario*, le prélèvement à la source conduit à une baisse de la vigilance. D'une part, le payeur n'est plus incité à suivre les dépenses faites en son nom. D'autre part, cela laisse croire que c'est l'employeur qui supporte le coût final alors qu'il agit en fait pour le compte de son collaborateur qui, d'un point de vue économique, est le vrai payeur. La faculté de prélever à la source, sur la feuille de paie, ouvre donc la porte à toute une série de dérapages. Ce n'est pas un hasard si les prélèvements n'ont pas cessé d'augmenter au fil du temps, avec des cotisations transport, logement, formation ou apprentissage qui dépassent désormais largement les cotisations familiales ou accident du travail du salarié moyen.

L'importance des charges sociales, patronales comme salariales, devrait naturellement interpeller tous les acteurs. Pour pouvoir distribuer 100 € de pouvoir d'achat réel, l'employeur français doit s'acquitter de 79 € de charges « patronales » et de 38 € de charges « salariales ». Ce sont des records au sein de l'UE. Cette situation génère des effets pervers bien réels. Elle conduit les employeurs à un comportement malthusien, en limitant les embauches comme les augmentations de salaires. Cette réalité s'impose à tous, du particulier employeur à la grande entreprise.

Le travail à domicile en fournit une illustration emblématique. Depuis plusieurs années, les règles concernant l'emploi à domicile ne cessent de changer : suppression des 15 points d'allègement de charges en 2011, abandon de l'exonération de cotisations sociales de sécurité sociale et de la défiscalisation des heures supplémentaires en 2012, fin de la déclaration au forfait plus avantageuse en 2013... Cette instabilité permanente a découragé l'emploi à domicile et alimente le travail au noir, alors même que la demande de services est forte. Bilan : la masse salariale, qui avait augmenté significativement de 2004 à 2010, ne cesse de diminuer depuis. En décembre 2013 elle était redescendue au niveau de 2007, en retrait de 7,2 % par rapport à fin 2010 selon l'ACOSS.

Même son de cloche du côté des entreprises, qui réduisent les investissements en France et privilégient le développement à l'étranger. D'où la tentation de multiplier les mesures compensatoires, pour tenter de préserver l'attractivité. Le *pacte de responsabilité* comme le *pacte de compétitivité* s'inscrivent dans cette démarche. Mais ils sont loin de faire l'unanimité. Certains s'interrogent sur la légitimité de mécanismes complexes d'« aides », parfois présentées comme des cadeaux aux employeurs. D'autres débattent de la méthode (faut-il cibler les dispositifs sur un public ou faire du saupoudrage?), de la soutenabilité de ces dispositifs à long

terme, dans un contexte de dérapage perpétuel des finances publiques et sociales voire des effets pervers (les aides créent-elles des effets d'aubaine voire des distorsions préjudiciables?).

Pendant ce temps-là, la question de fond n'est pas posée, à savoir comment les dépenses sociales ont pu s'envoler dans une telle ampleur. L'impasse est d'autant plus inquiétante que la dynamique ne s'inverse pas et que les déficits continuent d'augmenter, alors que nombre de travaux attestent que le rapport qualité/prix n'est pas au rendez-vous.

Une pression fiscale qui continue d'augmenter d'une année sur l'autre

L'étude montre, sans surprise, que la pression fiscale et sociale française continue d'augmenter en 2014, en dépit des appels répétés à la « pause » fiscale. L'employeur français doit désormais déboursier 233 € pour que son salarié moyen dispose de 100 € de pouvoir d'achat. C'est 3 € de plus qu'en 2013. Cette évolution est liée aux hausses de charges sociales, d'impôt sur le revenu et de TVA, qui pénalisent le salarié moyen sur tous les tableaux.

Exemples de mesures ayant eu un effet négatif sur le pouvoir d'achat des salariés

Charges « patronales »	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des cotisations vieillesse plafonnées et déplafonnées - Augmentation des taux contractuels obligatoires AGIRC et ARRCO liée à l'Accord national interprofessionnel du 13 mars 2013 - Augmentation du taux de versement transport
Charges « salariales »	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des cotisations vieillesse plafonnées et déplafonnées - Augmentation des taux contractuels obligatoires AGIRC et ARRCO liée à l'Accord national interprofessionnel du 13 mars 2013
Impôt sur le revenu	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration de la participation des employeurs aux contrats collectifs et obligatoires de complémentaire santé au net imposable du salarié dans le cadre à loi de Finances pour 2014
TVA	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du taux normal (20 % au lieu de 19,6 %)

Des comptes publics qui restent dans le rouge depuis des décennies

L'importance des prélèvements obligatoires pesant sur le salarié français moyen pourrait s'expliquer par une gestion plus rigoureuse des finances publiques, en rupture avec la pratique conduisant à financer à crédit une partie des dépenses publiques.

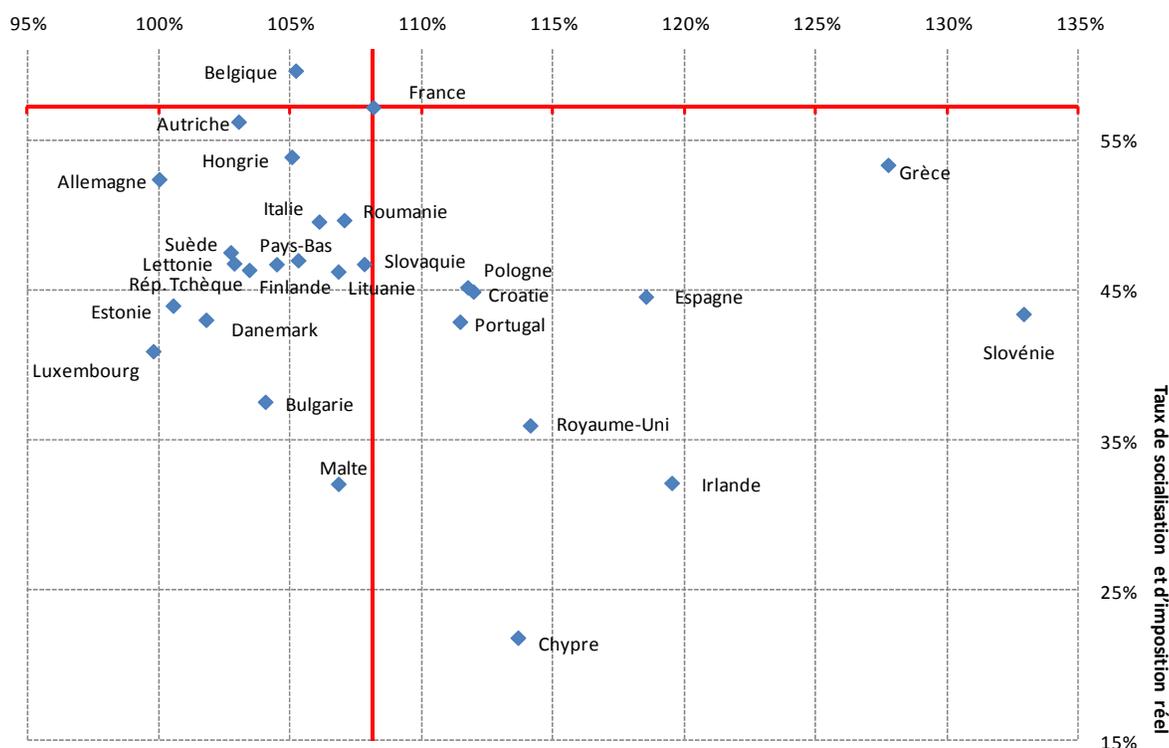
Or ce n'est malheureusement pas le cas. La France continue de présenter le double inconvénient de figurer à la fois dans la catégorie des pays les plus fiscalisés, mais aussi dans la catégorie des pays enregistrant les plus forts dérapages des comptes publics l'an passé.

Le croisement de notre indicateur 2014 et des données 2013 publiées en avril dernier par Eurostat montre que la France a un profil atypique peu enviable :

1. aucun autre pays ne pratique une fiscalité plus importante et n'a des finances publiques aussi déséquilibrées;
2. tous les pays ayant constaté des déséquilibres publics supérieurs l'an passé ont une fiscalité moindre (Grèce) ou bien inférieure (Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Irlande...);
3. tous les pays ayant une fiscalité proche ont constaté des dérapages moindres (Belgique, Autriche) voire ont équilibré leurs comptes (Allemagne, Luxembourg).

Positionnement taux de socialisation et ratio dépenses/recettes des administrations publiques des pays de l'UE comparés à la France

Dépenses publiques / recettes publiques 2013 (Source Eurostat 2014)



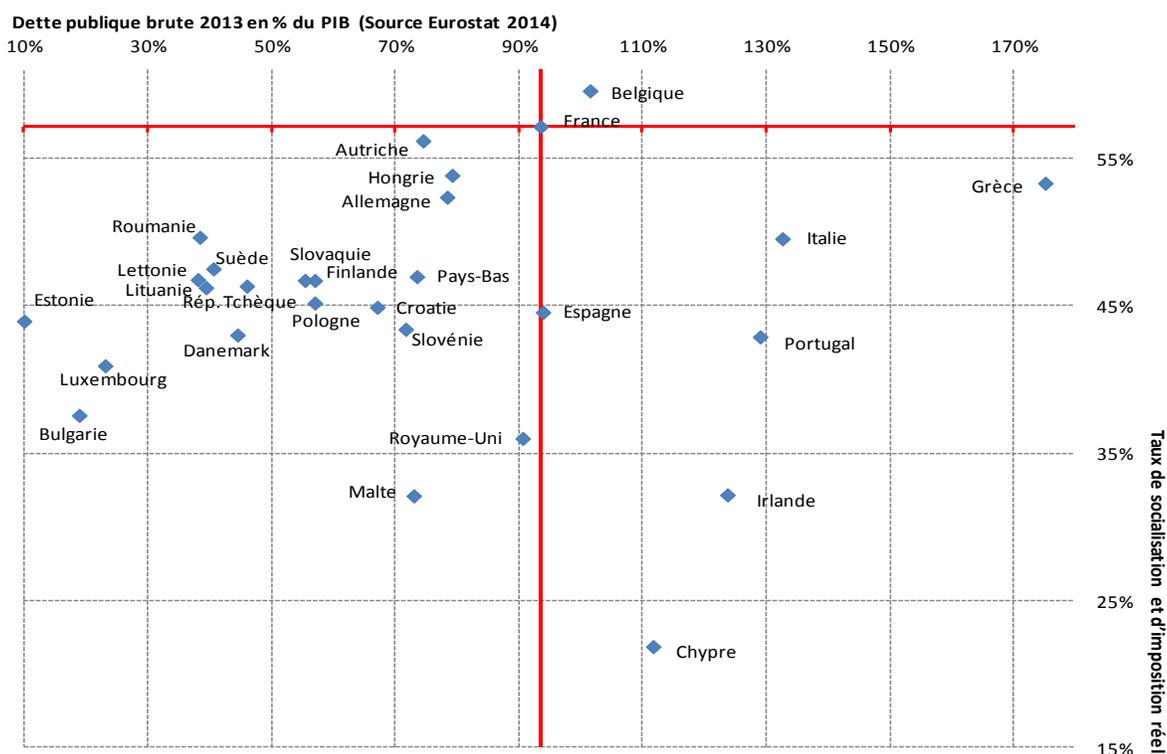
Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical rouge ont, selon Eurostat, des déficits publics moindres qu'en France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en dessous ont une pression moindre.

Précisons que la situation n'est en aucun cas liée à la conjoncture et à la crise actuelle. La France a une longue tradition de dérapages publics. Sans équilibre ou excédent budgétaire depuis 1975, elle se classe depuis résolument dans la catégorie des mauvais élèves, aux côtés de la Grèce, de l'Italie ou du Portugal, pays qui ont été confrontés à des ajustements douloureux.

La France, dont la dette publique était inférieure à la moyenne dans les années 1980 est désormais dans une situation peu enviable. Son niveau d'endettement est devenu supérieur à la moyenne, en dépit d'une pression fiscale et sociale très élevée.

Les dérapages sont particulièrement inquiétants dans le domaine de la protection sociale. Avec un tel niveau de charges sociales, on pourrait s'attendre à ce que les comptes sociaux soient équilibrés. Là encore, ce n'est pas le cas. Les différentes branches de la sécurité sociale accumulent des déficits significatifs depuis des années. Le régime général d'assurance maladie est en déséquilibre systématique depuis 1989, l'assurance vieillesse depuis 2005, la branche famille depuis 2008 et la branche accidents du travail depuis 2009.

Positionnement taux de socialisation et dette publique brute des pays de l'UE comparés à la France



Lecture : Tous les pays à gauche du trait vertical rouge ont, selon Eurostat, une dette publique exprimée en % du PIB moindre qu'en France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en dessous ont une pression moindre.

La situation de l'assurance vieillesse est particulièrement emblématique. Censée fonctionner en répartition, avec les cotisations des actifs finançant les prestations versées aux retraités, le régime général n'arrive plus à respecter ce mode de fonctionnement depuis 2005. En effet, une partie des prestations est désormais financée chaque année par l'endettement. Cette façon de faire, intenable à long terme, est injustifiable d'un point de vue économique. Dans un contexte

de stagnation annoncé de la population active, compter sur les générations futures pour assumer le financement des retraites relève d'un pari hasardeux.

Cette situation est d'autant plus inquiétante que :

1. la France fait le choix quasi exclusif de la répartition;
2. cette répartition française est notoirement sous provisionnée. Les réserves sont insignifiantes au vu des enjeux (Fonds de réserves des retraites) ou en voie d'extinction rapide (caisses complémentaires AGIRC et ARRCO). Cette façon de faire nous distingue des pays ayant pris le soin d'imposer des réserves conséquentes à leurs régimes de retraites par répartition (Suède, Japon, États-Unis, Canada...);
3. les enjeux financiers sont majeurs. La dette implicite, c'est-à-dire la somme qu'il aurait fallu mettre de côté si la répartition n'était pas gérée par une entité monopolistique et obligatoire, est colossale (359 % du PIB selon la dernière estimation de la Stiftung Marktwirtschaft).

Une pression sociale et fiscale qui n'est pas un gage de qualité ou d'attractivité

Ajoutons que l'étude corrobore une série de travaux conduisant à questionner la validité du « modèle social français ». Contrairement à une idée parfois mise en avant, il semble que le haut niveau de dépense collective français ne soit pas associé à un supplément de bien-être permettant de justifier ce différentiel de taxation.

L'étude atteste notamment d'un décrochage par rapport à d'autres pays de l'UE ayant une forte tradition sociale. Elle montre qu'en dépit d'un salaire complet proche ou identique à celui de la Suède ou des Pays-Bas, le salarié moyen français dispose d'un pouvoir d'achat bien moindre. L'écart — de l'ordre de 25 % — s'explique par l'importance des prélèvements supportés par le salarié moyen français. Pourtant ce dernier jouit de services publics et d'une protection sociale très comparable à ces pays du Nord, bien connus pour leur tradition sociale.

Pays	Salaire complet		- Charges, impôt sur le revenu et TVA			= Pouvoir d'achat réel	
	écart vs. France				écart vs. France		
Suède	57 360 €	2 045 € 3,7%	27 253 €	- 4 369 € -13,8%	30 107 €	6 415 € 27,1%	
France	55 314 €		31 622 €		23 692 €		
Pays-Bas	55 283 €	- 31 € -0,1%	25 972 €	- 5 650 € -17,9%	29 311 €	5 619 € 23,7%	

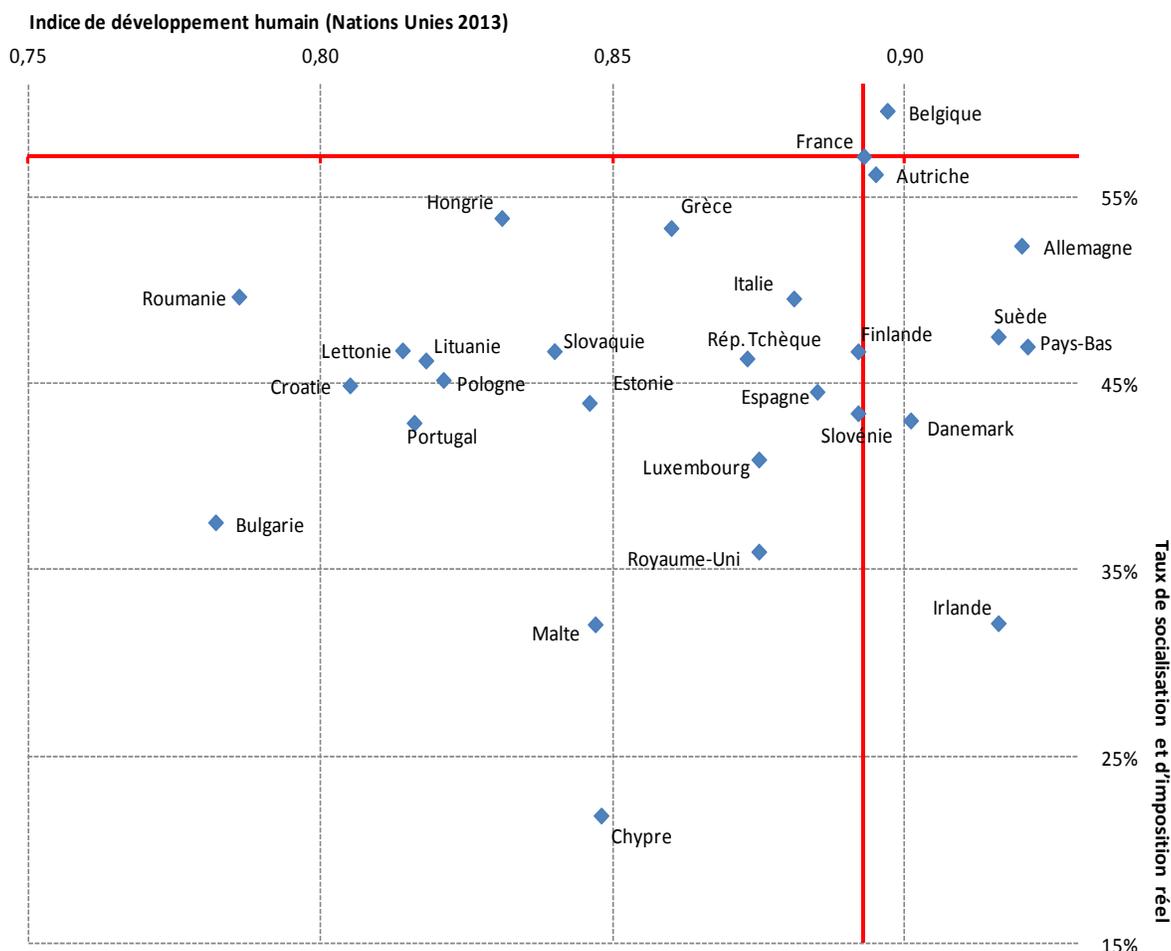
Lecture : Le salarié moyen néerlandais dispose d'un salaire complet inférieur de 31 € au salarié français (0,1 % de moins). Comme il a 5 650 € de charges en moins (17,9 % de moins que le salarié français), son pouvoir d'achat réel est supérieur de 5 619 € (23,7 % de plus que le salarié français).

Nombre d'études attestent que la France, en dépit de l'importance des prélèvements et des dépenses publiques, n'est pas plus attractive d'un point de vue économique ou en termes de bien-être. C'est naturellement visible dans les travaux axés sur la compétitivité. Lorsque la

Banque mondiale classe les pays en fonction de la facilité d'y faire des affaires, elle positionne la France 38^{ème} sur 189 pays (-4 positions par rapport à l'édition précédente). Au sein de l'UE, elle attribue à la France la 15^{ème} position sur 28 (-1 position). Le Forum économique mondial, quant à lui, classe la France 23^{ème} sur 148 pays (-2 places). Au sein de l'UE, il met la France en 10^{ème} position sur 27 (-1 place).

Les indicateurs axés sur les prestations offertes ou la qualité de vie conduisent aussi à s'interroger sur la situation française. Les Nations unies classent la France en 20^{ème} position sur 177 pays dans leur Indice de développement humain. La France, 8^{ème} de l'UE, obtient là aussi une position qui n'est pas à la hauteur de ses dépenses publiques. Des pays ayant une pression fiscale moindre obtiennent en effet un IDH proche du notre (Autriche, Finlande, Slovénie, Danemark) ou significativement supérieur (Allemagne, Suède, Pays-Bas).

Positionnement taux de socialisation et IDH des pays de l'UE comparés à la France

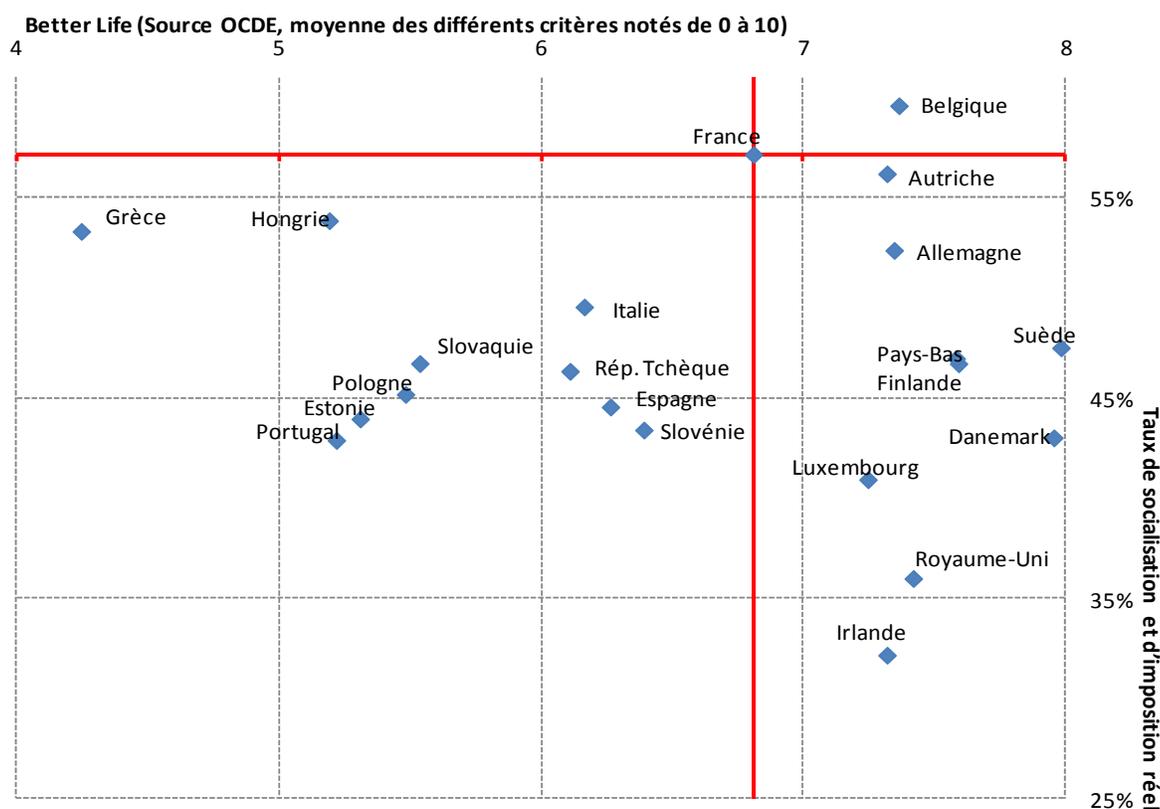


Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical rouge ont, selon l'ONU, un Indice de développement Humain plus élevé que la France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en dessous ont une pression moindre.

Même son de cloche du côté de l'OCDE. La dernière livraison de *Better Life* atteste elle aussi de performances médiocres. La moyenne des différents critères proposés par l'OCDE positionne la France 18^{ème} sur 36 pays étudiés. Au sein de l'UE, la France est 11^{ème} sur 21 États notés, plusieurs pays ayant une pression fiscale moindre ayant de meilleures performances. C'est le cas de l'Irlande, du Royaume-Uni, du Luxembourg, du Danemark, de la Finlande, des Pays-Bas, de la Suède, de l'Allemagne ou de l'Autriche.

Tous ces éléments laissent à penser que la pression fiscale et sociale française ne s'explique pas par une offre plus attractive de prestations et qu'au contraire les prestations sociales et publiques françaises ne sont pas « bon marché ».

Positionnement taux de socialisation et indicateur Better Life OCDE



Lecture : Tous les pays à droite du trait vertical rouge ont, selon l'OCDE, des conditions de vies meilleures qu'en France. Les salariés moyens des pays au-dessus de la ligne horizontale rouge supportent des charges sociales et des impôts plus élevés qu'en France (Belgique), tandis que ceux en dessous ont une pression moindre.

DÉTAILS DES CALCULS

Calculs réalisés avec



Tableau 1 : Salaires complets et disponibles, nets de charges d'impôt sur le revenu et de TVA

Pays	Salaires complet [i]	Charges sociales "patronales"	Salaires brut [ii]	Charges sociales "salariales"	Impôt sur le revenu	Disponible, net de charges & d'impôt sur le revenu [iii]	TVA estimée	Total des charges & impôts	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA
Allemagne	53 448 €	8 637 €	44 811 €	9 152 €	8 531 €	27 128 €	1 675 €	27 995 €	25 452 €
Autriche	53 643 €	12 788 €	40 855 €	7 382 €	8 347 €	25 126 €	1 633 €	30 150 €	23 493 €
Belgique	61 122 €	15 057 €	46 065 €	5 990 €	13 576 €	26 499 €	1 809 €	36 432 €	24 690 €
Bulgarie	4 454 €	660 €	3 794 €	489 €	330 €	2 975 €	193 €	1 673 €	2 781 €
Chypre	26 237 €	1 898 €	24 339 €	1 898 €	588 €	21 852 €	1 349 €	5 734 €	20 503 €
Croatie	14 014 €	1 849 €	12 165 €	2 433 €	1 327 €	8 405 €	683 €	6 292 €	7 722 €
Danemark	52 905 €	290 €	52 616 €	145 €	19 659 €	32 812 €	2 666 €	22 759 €	30 146 €
Espagne	33 200 €	7 642 €	25 558 €	1 623 €	4 180 €	19 755 €	1 348 €	14 793 €	18 407 €
Estonie	14 673 €	3 723 €	10 950 €	219 €	1 937 €	8 794 €	572 €	6 450 €	8 223 €
Finlande	50 926 €	9 448 €	41 478 €	3 157 €	8 892 €	29 429 €	2 295 €	23 792 €	27 133 €
France	55 314 €	18 641 €	36 673 €	9 069 €	2 265 €	25 339 €	1 647 €	31 622 €	23 692 €
Grèce	25 602 €	5 516 €	20 086 €	3 314 €	3 858 €	12 914 €	965 €	13 653 €	11 949 €
Hongrie	11 854 €	2 629 €	9 225 €	1 707 €	1 523 €	5 995 €	526 €	6 385 €	5 469 €
Irlande	36 133 €	3 507 €	32 626 €	1 305 €	4 828 €	26 493 €	1 980 €	11 620 €	24 513 €
Italie	37 540 €	8 632 €	28 908 €	2 743 €	5 769 €	20 396 €	1 458 €	18 602 €	18 938 €
Lettonie	10 352 €	1 976 €	8 376 €	879 €	1 583 €	5 914 €	404 €	4 842 €	5 510 €
Lituanie	9 658 €	2 324 €	7 333 €	660 €	1 100 €	5 573 €	380 €	4 465 €	5 193 €
Luxembourg	58 952 €	7 640 €	51 312 €	6 310 €	8 393 €	36 609 €	1 785 €	24 128 €	34 824 €
Malte	21 273 €	1 934 €	19 339 €	1 934 €	2 062 €	15 343 €	898 €	6 827 €	14 445 €
Pays-Bas	55 283 €	8 865 €	46 418 €	7 466 €	7 494 €	31 458 €	2 147 €	25 972 €	29 311 €
Pologne	11 298 €	1 967 €	9 331 €	2 004 €	634 €	6 693 €	500 €	5 105 €	6 193 €
Portugal	19 453 €	3 733 €	15 720 €	1 729 €	1 984 €	12 007 €	898 €	8 344 €	11 109 €
Rép. Tchèque	14 635 €	3 713 €	10 921 €	1 201 €	1 292 €	8 428 €	575 €	6 782 €	7 853 €
Roumanie	7 539 €	1 670 €	5 869 €	968 €	784 €	4 116 €	321 €	3 743 €	3 795 €
Royaume-Uni	47 851 €	4 672 €	43 179 €	4 055 €	6 364 €	32 759 €	2 129 €	17 221 €	30 630 €
Slovaquie	13 278 €	3 457 €	9 821 €	1 316 €	940 €	7 565 €	492 €	6 205 €	7 073 €
Slovénie	20 001 €	2 774 €	17 227 €	3 807 €	1 229 €	12 191 €	872 €	8 682 €	11 319 €
Suède	57 360 €	13 714 €	43 646 €	- €	10 876 €	32 769 €	2 663 €	27 253 €	30 107 €
Moyenne pays de l'UE	31 357 €	5 691 €	25 666 €	2 963 €	4 655 €	18 048 €	1 245 €	14 554 €	16 803 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young à partir des chiffres fournis par les auteurs.

[ii] Salaire brut moyen selon l'OCDE (*Taxing Wages*) ou Eurostat (*Annual Gross Earnings in Industry and Services*) ou à défaut les bureaux nationaux de statistiques (Bulgarie : www.nsi.bg, Chypre : www.mof.gov.cy, Croatie : www.dzs.hr et Lituanie : db1.stat.gov.lt)

[iii] Disponible net de charges et d'impôt sur le revenu (Salaire brut moins charges sociales « salariales » et impôt sur le revenu) calculé par Ernst & Young.

DÉTAILS DES CALCULS

Calculs réalisés avec



Tableau 2 : Taux de charges et d'impôts réel, coût de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts et jours de libération fiscale

Pays	Salaire complet [i]	Total des charges & impôts	Taux de socialisation et d'imposition réel	Disponible, net de charges, impôt sur le revenu & TVA	Libération sociale et fiscale 2014		Salaire complet permettant au salarié médian de disposer de 100 € de pouvoir d'achat net de charges et d'impôts
					Jour	Rang sur 28	
Allemagne	53 448 €	27 995 €	52,38%	25 452 €	11-juil	6 / 28	210 €
Autriche	53 643 €	30 150 €	56,20%	23 493 €	25-juil	3 / 28	228 €
Belgique	61 122 €	36 432 €	59,60%	24 690 €	06-août	1 / 28	248 €
Bulgarie	4 454 €	1 673 €	37,56%	2 781 €	18-mai	24 / 28	160 €
Chypre	26 237 €	5 734 €	21,86%	20 503 €	21-mars	28 / 28	128 €
Croatie	14 014 €	6 292 €	44,90%	7 722 €	13-juin	17 / 28	181 €
Danemark	52 905 €	22 759 €	43,02%	30 146 €	07-juin	21 / 28	175 €
Espagne	33 200 €	14 793 €	44,56%	18 407 €	12-juin	18 / 28	180 €
Estonie	14 673 €	6 450 €	43,96%	8 223 €	10-juin	19 / 28	178 €
Finlande	50 926 €	23 792 €	46,72%	27 133 €	20-juin	13 / 28	188 €
France	55 314 €	31 622 €	57,17%	23 692 €	28-juil	2 / 28	233 €
Grèce	25 602 €	13 653 €	53,33%	11 949 €	14-juil	5 / 28	214 €
Hongrie	11 854 €	6 385 €	53,86%	5 469 €	16-juil	4 / 28	217 €
Irlande	36 133 €	11 620 €	32,16%	24 513 €	28-avr	26 / 28	147 €
Italie	37 540 €	18 602 €	49,55%	18 938 €	30-juin	8 / 28	198 €
Lettonie	10 352 €	4 842 €	46,77%	5 510 €	20-juin	11 / 28	188 €
Lituanie	9 658 €	4 465 €	46,23%	5 193 €	18-juin	15 / 28	186 €
Luxembourg	58 952 €	24 128 €	40,93%	34 824 €	30-mai	23 / 28	169 €
Malte	21 273 €	6 827 €	32,09%	14 445 €	28-avr	27 / 28	147 €
Pays-Bas	55 283 €	25 972 €	46,98%	29 311 €	21-juin	10 / 28	189 €
Pologne	11 298 €	5 105 €	45,19%	6 193 €	14-juin	16 / 28	182 €
Portugal	19 453 €	8 344 €	42,89%	11 109 €	06-juin	22 / 28	175 €
Rép. Tchèque	14 635 €	6 782 €	46,34%	7 853 €	19-juin	14 / 28	186 €
Roumanie	7 539 €	3 743 €	49,65%	3 795 €	01-juil	7 / 28	199 €
Royaume-Uni	47 851 €	17 221 €	35,99%	30 630 €	12-mai	25 / 28	156 €
Slovaquie	13 278 €	6 205 €	46,73%	7 073 €	20-juin	12 / 28	188 €
Slovénie	20 001 €	8 682 €	43,41%	11 319 €	08-juin	20 / 28	177 €
Suède	57 360 €	27 253 €	47,51%	30 107 €	23-juin	9 / 28	191 €
Moyenne pays de l'UE	31 357 €	14 554 €	45,27%	16 803 €		28 pays	187 €

[i] Salaire complet, incluant charges sociales patronales, calculé par Ernst & Young à partir des chiffres fournis par les auteurs.

DÉFINITIONS ET MÉTHODOLOGIE

Le salaire complet

Il représente ce que donne l'employeur au salarié en échange de son travail. C'est l'addition des charges patronales, versées par l'employeur à la Sécurité Sociale au nom du salarié, et du salaire brut figurant sur la feuille de paie. Une partie de cette rémunération sera dépensée en charges sociales et impôts, pour laisser un salaire disponible net d'impôts plus ou moins important selon les pays.

Le disponible net de charges et d'impôts

C'est le montant que peut dépenser le salarié, une fois que la Sécurité sociale et l'Etat se sont servis, sous la forme de charges, d'impôts sur le revenu ou de TVA. Afin de faciliter les comparaisons, d'autres taxes — comme la TIPP ou les taxes sur les cigarettes ou l'alcool — ne sont pas prises en compte dans cette étude.

Le taux de socialisation et d'imposition réel

Il est calculé de la façon suivante:

$$\frac{\text{Charges sociales « patronales » et « salariales » + impôt sur le revenu + TVA}{\text{Salaire complet}}$$

Ce pourcentage permet de déterminer le jour de libération fiscale du travailleur moyen de chaque État membre et ainsi d'établir un calendrier de dates à partir desquelles, libérés de leur fardeau fiscal, ils peuvent jouir librement de ce qui reste de leur salaire.

PRÉCISIONS SUR LES DONNÉES

Charges patronales et salariales

Les charges « patronales » — méconnues de la plupart des salariés qui ne voient que le montant de leur salaire déduction faite de ces charges — sont très variables. Elles varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 51 % en France.

Les charges « salariales » varient de moins de 1 % du salaire brut au Danemark à 25 % en France (CSG-CRDS incluse).

La France est donc à double titre le champion des charges sociales, qui représentent 76 % du salaire brut. C'est le record de l'UE, en moyenne à 36 %.

Salaires bruts

Ils sont extraits des dernières données de l'OCDE (*Taxing Wages*) ou d'Eurostat (*Average Gross Annual Earnings in Industry and Services*) ou, à défaut, des organismes statistiques nationaux.

Les salaires bruts moyens varient de 3 794 € par an (Bulgarie) à 52 616 € (Danemark). Le salaire brut médian au sein de l'UE est de 22 213 € et le salaire brut moyen de l'UE est de 25 666 €. Ces comparaisons de salaires bruts entre pays n'ont que peu d'intérêt dans la mesure où les taux de charges patronales sont très variables en fonction des pays.

Impôt sur le revenu (IR)

Il est calculé pour un salarié célibataire sans enfant. Il est le plus élevé de l'UE au Danemark (86 % des charges et impôts), mais en contrepartie les cotisations de sécurité sociale y sont les plus basses de l'UE.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Dix-neuf pays membres de l'UE ont augmenté leur TVA depuis 2009. Les plus fortes hausses ont eu lieu en Hongrie (27 % contre 20 % en 2009), au Royaume-Uni (20 % au lieu de 15 %), en Espagne (21 % au lieu de 16 %), en Roumanie (24 % au lieu de 19 %) et en Grèce (23 % au lieu de 19 %). Au global, la moyenne de la TVA est passée de 19,5 % à 21,5 % dans l'UE.

Nous estimons que les frais de logement correspondent à 35 % du salaire restant après paiement des charges salariales et de l'impôt sur le revenu. La TVA est calculée sur la moitié des sommes restantes, soit 32,5 %.

SOURCES

Acoos (2014), Stat n° 189, avril 2014.

Banque Mondiale (2013), *Doing Business 2014 : Comprendre les régulations pour les petites et moyennes entreprises*, Washington : Groupe de la Banque mondiale, DOI : 10.1596/978-0-8213-9984-2, 33 pages.

Ernst & Young Belgique (2014), *Fourniture du salaire complet, des charges patronales, des charges salariales et de l'impôt sur le revenu du salarié moyen, célibataire sans enfant*.

Eurostat (2014), *Transmission des données du déficit et de la dette pour 2013, 1^{ère} notification*, Communiqué de presse Euro indicateurs, 64/2014 du 23 avril 2014, 16 pages.

Programme des Nations Unies pour le développement (2013), *Rapport sur le développement humain 2013, L'essor du Sud: le progrès humain dans un monde diversifié*, 228 pages.

Schwab, Klaus & World Economic Forum (2013), *The Global Competitiveness Report 2013-2014: Full Data Edition*, 548 pages.

Stiftung Marktwirtschaft (2013), *Honorable States? EU Sustainability Ranking 2013 — Summary*, 2 pages.

CONTACTS POUR TOUTE QUESTION OU INTERVIEW

James Rogers (langue anglaise) james@institutmolinari.org

Cécile Philippe (langue française ou anglaise) cecile@institutmolinari.org

SI VOUS SOUHAITEZ SOUTENIR L'ITEM

L'Institut économique Molinari (IEM) est une organisation à but non lucratif financée par les cotisations volontaires de ses membres : individus, entreprises ou fondations. Affirmant son indépendance intellectuelle, il n'accepte aucune subvention publique.

Contact : Cécile Philippe, directrice générale

Maquette et montage : Gilles Guénette

www.institutmolinari.org